

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-255

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET :  
SUBVENTIONS  
EXCEPTION-  
NELLES AUX  
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 25 NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : : 25 NOVEMBRE  
2022

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **13 DEC. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,  
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

**Secrétaire :** Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser des subventions exceptionnelles aux associations :

- « Pétanque Piboulette » (Rattrapage 2021) pour un montant de 100 €
- « Volley Club » (interpoles du Sud) pour un montant de 800 €
- « Amicale Légion Etrangère » (aide au renouvellement de la concession funéraire des anciens combattants) pour un montant de 165 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2022 pour un montant total de 1 065 €.

Vu la Commission des Finances en date du 29 Novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

**PRECISE** que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2022 sur l'article 6574.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

**13 DEC. 2022**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**09 DEC. 2022**

Par publication le :

**13 DEC. 2022**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022255-DE

